

Séance du 21 septembre 2023

Délibération n° D2023-046

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre, à vingt heures trente-trois minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, sous la présidence de **M. Didier CADAUX**, Maire de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**, dûment convoqués le 17 septembre 2023.

Présents :	BEAUMONT Yvon, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CHUREAU Esther, EGEA Frédéric, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, THOMAS Remi et VICENTE Florian. Formant la majorité des membres en exercice
Procuration(s) :	ARIZA Emmanuelle (pouvoir à GALTIER Samuel), BERNARD Jean Luc (pouvoir à CHUREAU Esther), CARRIERE Philippe (pouvoir à EGEA Philippe), DELMAS Corinne (pour voir à CADAUX Didier), MUYS Elisabeth (pouvoir à FORT Dominique)
Absent(s) excusé(s) :	FAGES Christine, LOPEZ Emilie
Nombre de Membres en Exercice :	19
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	17
Vote(s) Pour :	17
Vote(s) Contre :	0
Absentions(s) :	0

Publiée le : **2 6 SEP. 2023**

Transmise au Représentant de l'État le : **2 6 SEP. 2023**

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. VICENTE Florian** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération : Tarification de l'eau et de l'assainissement & Fixation des tarifs pour le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement du 01/10/2023 au 30/09/2024

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Budget Général de la Commune,
- **Vu** le Budget Annexe « Eau et Assainissement »,
- **Considérant** qu'après étude des tarifs pratiqués par la Municipalité et eu égard à la situation financière des services concernés, il convient d'actualiser, de supprimer, de créer, de modifier voire de maintenir les tarifs,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement, la tarification suivante est appliquée :

TARIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

- **Service de l'eau potable :**
 - **Part variable** (liée à la consommation) **1,39 €/m³**
 - **Part fixe** (ou abonnement) **64,20 €**
 - dont forfait branchement eau* **61,50 €**
 - forfait compteur* **2,70 €**

Séance du 21 septembre 2023

Délibération n° D2023-046

- Service de l'assainissement collectif :
- **Part variable** 1,41 €/m³
 - **Part fixe** 61,50 €

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ces tarifs du 01/10/2023 au 30/09/2024.

FIXATION DES TARIFS POUR LE RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, que les tarifs pour les raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement sont les suivants depuis le 01/10/2019.

- Raccordement au réseau d'eau potable : 140,00 €
- Raccordement au réseau d'assainissement : 140,00 €

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ces tarifs du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité :**

Approuve ces propositions de tarification pour le service d'eau potable et d'assainissement qui sera applicable du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 21 septembre 2023

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. CADAUX Didier

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.